

Procès-verbal de la séance du 22 mars 2024

Le conseil municipal de la commune de Saint Vincent Rive d'Oit s'est réuni en session ordinaire le 22 mars 2024 à 18h30 sous la présidence de M. Raoul DEBAR, maire,

Présents : Guillaume Baccon, Fabrice Courtiol, Raoul Debar, Chantal Delcros, Ghislaine Galtaud, Véronique Labrande, Benoît Lafargue, Florence Tissandié Vergne, Nelly Van Marle et Gérard Van Marle,

Excusé : Jean-Bernard Benac qui donne procuration à Raoul DEBAR

Véronique LABRANDE est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- ⇒ Approbation du conseil municipal du 22 février 2024 ;
- ⇒ Compte financier unique 2023 sur budget Lotissement Bouyssette ;
- ⇒ Vote du budget Lotissement Bouyssette 2024 ;
- ⇒ Compte financier unique et affectation du résultat 2023 sur budget principal de la commune ;
- ⇒ Vote taux des taxes ;
- ⇒ Attribution des subventions 2024 ;
- ⇒ Vote du budget principal de la commune 2024 ;
- ⇒ Questions diverses.

⇒ **Compte financier unique 2023 sur budget Lotissement Bouyssette**

Madame Nelly VAN MARLE, 2^{ème} adjointe au maire, présente le compte financier unique sur budget 2023 du lotissement Bouyssette.

Il se résume ainsi :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 000,00	73 874,00	93 874,00
	Recettes réalisées (1)	B	20 000,00	33 715,00	53 715,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	0,00	106 983,87	106 983,87
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	86 824,87	86 824,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	20 000,00	-33 109,87	-13 109,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-20 000,00	33 109,87	13 109,87
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le compte financier unique sur budget 2023 du Lotissement Bouyssette.

⇒ **Vote du budget Lotissement Bouyssette 2024**

Sous la Présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget lotissement « Bouyssette » 2024 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 47 049.13€	Dépenses : 00,00€
Recettes : 47 049.13€	Recettes : 00,00€

⇒ **Compte financier unique et affectation du résultat 2023 sur budget principal de la commune**

Madame Nelly VAN MARLE, 2^{ème} adjointe au maire présente le compte financier unique 2023 de la commune. Il se résume ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (N-1)	0.00	408 840.41	0.00	201 211.07	0.00	610 051.48
Réalisation de l'exercice	346 028.25	459 585.86	105 535.75	24 819.58	451 564.00	484 405.44
Totaux	346 028.25	868 426.27	105 535.75	226 030.65	451 564.00	1 094 456.92
Résultat de clôture		522 398.02		120 494.90		642 892.92
Restes à réaliser (N+1)			52 144.00	34 762.00	52 144.00	34 762.00
Résultat cumulé	346 028.25	868 426.27	157 679.75	260 792.65	503 708.00	1 129 218.92
RÉSULTAT DÉFINITIF		522 398.02		103 112.90		625 510.92

Le conseil municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté + 408 840.41€
Résultat d'investissement antérieur reporté + 201 211.07€

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Solde d'exécution de l'exercice - 80 716.17€
Solde d'exécution antérieur + 201 211.07€
Solde d'exécution cumulé + 120 494.90€

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement - 52 144.00€
Recette d'investissement + 34 762.00€
- 17 382.00€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice + 113 557.61€
Résultat antérieur + 408 840.41€
Total à affecter + 522 398.02€

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) 0,00€
2/Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) 0,00€
3/Reste sur excédent de fonctionnement à reporter R002 + 522 398.02€

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le compte financier unique sur budget communal principal 2023.

⇒ **Vote taux des taxes**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués pour l'année 2023. Foncier non bâti : 159.33% - Foncier bâti : 42.38% - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10.59%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les taux suivants : Foncier bâti (TFB) : 42.80% - Foncier non bâti (TFNB) : 160.92% - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10.70%.

⇒ **Attribution des subventions 2024**

Monsieur le Maire aborde le sujet de l'affectation des subventions sur l'exercice 2024 dont il convient de déterminer la liste et le montant.

Pour information, Monsieur le Maire donne lecture de la liste précédente avec les montants attribués pour chacune des associations. Il fait également part des différentes demandes reçues. Le conseil municipal vote les subventions accordées ligne par ligne, comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSÉS 2024	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Amicale donneurs de sang	100€	11	0	0
ASS PSVD OLT	700€	11	0	0
Sapeurs-pompiers de Luzech	200€	11	0	0
Croix rouge française Luzech	100€	11	0	0
ASS Vélo Évasion Nature	200€	11	0	0
Cercle de l'amitié de Luzech	100€	11	0	0
Comité des fêtes de Saint-Vincent +assurance annulation	700€	11	0	0
Comité des fêtes de Cournou	650€	11	0	0
DOVLV	500€	11	0	0
FNACA de Luzech	100€	11	0	0
Fondation du patrimoine	100€	11	0	0
Société de pêche de Luzech	50€	11	0	0
Fédération du Lot des associations agréées pour la pêche et la protection en milieu aquatique – Mission d'assistance rampe de mise à l'eau	150€	11	0	0
Union sportive de Luzech	750€	11	0	0
Comité d'animations des Roques	250€	10	0	0
Association départementale des secrétaires de mairie du Lot	400€	11	0	0
Mutuelle « coup dur »	50€	11	0	0
Secours populaire	150€	11	0	0
Chambre des métiers et de l'artisanat du Lot	100€	11	0	0
Solidarité Restaurants du cœur	80€	11	0	0
Banque Alimentaire	250€	11	0	0

Monsieur COURTIOL Fabrice ne participe pas au vote concernant l'union sportive de LUZECH.

Soit un montant provisoire de subventions accordé au titre du budget 2024 de 5930.€.

⇒ **Vote du budget principal de la commune 2024**

Monsieur Raoul DEBAR, Maire, présente le Budget Primitif 2024 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 965 341.02€	Dépenses : 573 466.00€
Recettes : 442 943.00€	+ 52 144.00€ (restes à réaliser)
+ 522 398.02€ (résultat reporté)	625 610.00€
965 341.02€	Recettes : 470 353.10€
	+ 120 494.90€ (solde d'exécution reporté)
	+ 34 762.00€ (restes à réaliser)
	625 610.00€

Il est donné à l'exécutif la possibilité, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, approuve le budget Primitif 2024 de la commune, autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

⇒ **Questions diverses :**

- Lettre communale : va être distribuée dans les jours prochains.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h00

La secrétaire de séance,
Véronique LABRANDE



Le Maire,
Raoul DEBAR

